

Commission Fédérale Formation

Présidente : Christelle BONAVIDA

DTN : Stephen LESFARGUES

Responsable de l'INFBS : Aina RAJOHNSON

Objet : **Rapport à l'Assemblée Générale 2024**

Bilan d'activité

Les formations sont gérées par l'INFBS. La commission a fait un bilan le mercredi 21 février 2024 pour établir le rapport avec l'ensemble des membres de la CF Formation. Ci-après, sont synthétisées les actions principales de l'année 2023 et les perspectives 2024.

Gestion administrative

Dès début 2023, Aina RAJOHNSON est en responsabilité de l'INFBS. À ce titre, il assure la coordination et l'administration de l'INFBS, ainsi que la gestion administrative de toutes les formations fédérales (officiels, commissaires techniques, animateurs et entraîneurs) et formations professionnelles (DEJEPS, CQP). Pour ces dernières, la présence au bureau installé dans le CREPS de Montpellier de Lahcène BENHAMIDA constitue un appui régulier. La charge de travail que cela représente limite l'investissement d'Aina RAJOHNSON dans l'ingénierie de formation. En fin d'année, le Comité Directeur accède à la demande portée par Stephen LESFARGUES (DTN), Damien Guionie (Secrétaire Général) et François COLLET (Directeur Général) de créer un poste à temps partiel pour le secrétariat et l'administration de l'INFBS début 2024.

Perspectives : utiliser cette ressource humaine pour répondre dans les délais les plus brefs aux sollicitations des licenciés, des clubs, des CD, des Ligues et de la fédération, pour organiser de façon pérenne et efficiente l'administration de l'INFBS, et pour enfin s'atteler à l'ingénierie de formation avec entre autre la mise en œuvre de la nouvelle plateforme de formation (RNSPF en lieu et place de Claroline), la ré-écriture et/ou l'implémentation de tous les supports de formation.

Certification Qualiopi

Après l'audit de certification Qualiopi du 20 octobre 2022 et l'obtention de celle-ci le 27 octobre 2022, l'optimisation des process qualité et d'archivage des « preuves » attendues continue dans la perspective des prochains audits :

- 1^{er} semestre 2024 audit intermédiaire
- Octobre 2025 audit de renouvellement

Pour rappel, cette certification permet à l'INFBS de percevoir des financements dédiés à la formation professionnelle (CPF, OPCO, ...).

Perspectives : au premier semestre 2024 une des tâches prioritaires sera la préparation de l'audit intermédiaire. Avec parallèlement la réflexion sur l'optimisation de la veille nécessaire (professionnelle, législative, spécifique), de l'archivage et la nomenclature des documents.

Taxe d'apprentissage

La réforme des modalités de perception de la Taxe d'Apprentissage (TA), limite la perception de cette manne aux diplômés d'État. De fait, être Organisme de Formation (OF) pour le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) n'y donne pas droit. Jusqu'au 30 juin 2025, l'INFBS est conventionné avec le CREPS de Montpellier et assure à ce titre comme prestataire tout ou partie de la formation pour le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DE JEPS) Baseball Softball Cricket (BSC).

Perspectives : l'INFBS ne pouvant percevoir la TA dans cette configuration, il est envisagé de faire une demande d'habilitation courant 2024 pour pouvoir percevoir la taxe en 2025 d'une part et être OF pour le DE JEPS BSC pour la session #6 2025-2026.

Stratégie fédérale de formation

L'INFBS administre l'ensemble des formations fédérales en lien avec les organes déconcentrés (Ligue et CD), ainsi que les formations professionnelles qu'elles soient intégralement portées par l'INFBS (CQP) ou mise en œuvre via une convention comme prestataire (DE JEPS).

Outre une veille réglementaire continue, l'INFBS a répondu aux requêtes des instances déconcentrées. La communication et la concertation avec les interlocuteurs formation sur l'ensemble des territoires sont à date, soit les présidents des organes déconcentrés, soit des personnes dédiées à gérer la formation à l'échelle de la Ligue ou d'un comité.

Perspectives : continuer d'accompagner la montée en compétences de tous les acteurs (dirigeants, encadrants sportifs, entraîneurs, pratiquants, officiels, ...) et la professionnalisation des structures et de leurs intervenants au travers des formations fédérales et professionnelles. Instiller une culture de la formation continue en proposant des modules thématiques (fiche technique, mémo, template, ...) en ligne, hybrides et/ou en présentiel.

Renouvellement CQP

Au deuxième trimestre est engagée la ré-écriture intégrale du CQP en Bloc de Compétence (BC) dans la perspective de son renouvellement. Le rétroplanning construit avec OC Sport, l'organisme habilité, est impacté par les contraintes imposées et les délais de traitement de France Compétences. De fait, la première session du CQP a été impactée par la crise sanitaire. Les diplômés de la 1^{ère} cohorte du CQP ont été actés en mars 2022. La 2^{ème} cohorte est diplômée en septembre 2023.

Or dans le dossier de renouvellement, les sondages à 6 mois et 2 ans sont obligatoires pour pouvoir passer en commission. Le sondage à 6 mois de la cohorte 2022 par le CERES est réalisé l'été 2023. Après d'après négociations le sondage à deux ans est programmé en janvier 2024 (au lieu de juin 2024) et en février 2024 pour la 2^{ème} cohorte (au lieu de juin 2024).

Perspective : l'anticipation des enquêtes permet d'espérer un passage en commission en juin 2024 pour une inscription au RNCP et l'habilitation afférente en 2025. La session #4 du CQP ne pourra commencer qu'une fois l'inscription et l'habilitation obtenues, soit au plus tôt en janvier 2025. Dès lors sa chronologie sera similaire à la session #2.

Renouvellement DE JEPS

Au printemps, le Ministère présente le rétroplanning pour la ré-écriture des DE JEPS en Blocs de Compétences (BC). Le DE JEPS BSC comme les autres est prorogé jusqu'au 31 décembre 2024. Fin 2023 la maquette n'est pas encore mise à disposition. Aina RAJOHNSON est en contact régulier avec Camille PRADIER de la Direction des Sports.

Perspectives : au premier semestre 2024 une des tâches prioritaires sera la ré-écriture partielle du DE JEPS dans la perspective qu'un arrêté spécifique le proroge pour 5 ans et s'atteler à la ré-écriture en BC dès la maquette transmise par le ministère.

Outils de suivi des formations fédérales

Afin de permettre un suivi en temps réel des formations (mise en œuvre, agrément, instructeur, résultats, ...), parallèlement à YPK des fichiers partagés sur le Drive fédéral ont été créés. Il s'avère que cet outil partagé entre organisateurs, instructeurs et INFBS facilite le suivi à l'échelle locale et nationale, ainsi qu'avec la Commission Fédérale Scoring et Statistiques (CFSS) et la Commission Fédérale Arbitrage (CFA).

Toutefois, cet outil ne peut par lui seul remplacer un plan annuel de formation qui permet au Clubs, CD, Ligues et la Fédération de se projeter pour répondre de façon plus optimale aux besoins.

Perspectives : aborder le sujet lors du prochain séminaire des Ligues. Abandonner YPK au profit du module « Formation » d'Exalto. Si ce dernier ne peut être déployé dès septembre, mise en œuvre d'un formulaire dédié en l'attente.

Séminaire Instructeur

Un séminaire instructeur (cf. annexe) est organisé les 21 et 22 octobre à Eaubonne en partenariat avec la Ligue Île de France pour la logistique. Celui-ci réunit une trentaine d'instructeurs pour aborder les évolutions des diplômes, expérimenter et partager des outils, identifier et optimiser les compétences, certifier les nouveaux instructeurs et proroger les anciens.

Un week-end dense qui du vœu des participants gagnera à être pérennisé chaque année.

Perspective : organiser un séminaire instructeur chaque année avec une rotation sur les territoires.

Rémunération des instructeurs pour les formations fédérales

Pour rappel, un instructeur doit être rémunéré.

Pour les formations de cette intersaison, les montants de rémunération sont :

- 6 (six) heures forfaitaires le samedi 90 € (quatre-vingt-dix euros) nets
- 6 (six) heures forfaitaires le dimanche 135 € (cent-trente-cinq euros) nets

Il est impossible d'être en dessous de ce plafond car il n'est pas possible d'être en dessous du SMIC, la rémunération nette d'un jour vaqué étant par ailleurs coefficientée de 1,5.

Les statuts possibles sont :

- Bénévole
- Salarié mis à disposition par une structure qui facture ou pas la prestation
- Micro-entrepreneur
- Salarié de l'INFBS en portage (CDI intermittent).
 - PSL Francilien a été choisi pour le portage salarial.
 - Samedi facturé 203,78€ (deux-cent-trois euros soixante-dix-huit centimes)
 - Dimanche facturé 305,67€ (trois-cent-cinq euros soixante-sept centimes)

Un instructeur peut changer de statut dans l'année pour des raisons personnelles ou contraintes par la convention professionnelle de la branche de son emploi principal. Au salaire, s'ajoute le remboursement des frais de transport, d'hébergement et de restauration engagé au regard des forfaits fédéraux de défraiement, dont l'instructeur peut faire don à l'organisateur.

En 2023, seulement deux instructeurs ont été en portage salarial, les autres sont intervenus soit bénévolement, soit mis à disposition par une structure, soit comme micro-entrepreneur.

L'INFBS gère le suivi des rémunérations des instructeurs en portage, et refacture les coûts à l'organisateur de chacune des formations concernées.

Perspective : avoir une ligne budgétaire dédiée au portage.

Rémunération des intervenants pour les formations professionnelles

Les intervenants sur les formations professionnelles facturent leurs prestations selon un forfait convenu avec l'INFBS s'ils sont extérieurs, intègrent ces temps d'interventions dans leur mission s'ils sont cadres fédéraux de la DTN.

Perspective : sonder les intervenants sur leur qualification Qualiopi (la version 9 impose à partir d'avril 2024 que les prestataires d'un OF soient certifiés Qualiopi).

Interventions pédagogiques et optimisation des formations

Les cadres fédéraux de la DTN et des intervenants extérieurs professent en présentiels et en distanciel dans les formations professionnelles. Selon leurs retours, les rubans pédagogiques et les programmes de formations de celles-ci font l'objet d'adaptations.

Les formations fédérales sont majoritairement instruites par des instructeurs, ponctuellement par des cadres fédéraux.

Perspective : le maillage territorial est à optimiser pour que chaque domaine de formation (arbitrage, scorage, encadrement sportif) soit effectif sur chaque territoire. Identifier les potentiels futurs instructeurs lors des formations.

Formations Professionnelles

- DEJEPS #4 session 2022-2023
 - 12 stagiaires terminent la formation (il y avait eu un abandon au début de la formation en 2022)
 - 8 stagiaires sont diplômés (certification en juin)
 - 4 stagiaires valident au moins une unité capitalisable (UC) sur les quatre nécessaires pour obtenir le diplôme
 - 2 personnes valident le diplôme par VAE (l'un en novembre, l'autre seulement en décembre pour des raisons administratives)
- DEJEPS #5 session 2023-2025
 - La finalisation de cette session et de la convention avec le CREPS de Montpellier a été difficile. La somme versée à l'INFBS pour sa prestation s'étale par trimestre de décembre 2023 à juin 2025. Le montant négocié est inférieur à celui attendu pour ne pas pénaliser l'ouverture de la session.
 - 8 stagiaires inscrits dont deux en parcours partiel (puisque titulaires de trois UC sur quatre), et trois ayant le statut SHN
 - 4 apprentis
 - 1 contrat pro
 - 3 auto-financements
- CQP #2 session 2022-2023
 - 6 stagiaires inscrits
 - 2 CPF, 2 financements club et 2 financements personnels
 - Jury en septembre, tous diplômés
- CQP #3 session 2023-2024
 - 8 stagiaires inscrits
 - 6 CPF, 2 financements personnels
 - Jury en juin 2024

Perspectives : DE JEPS, demander l'habilitation à la DRAJES Occitanie pour organiser le DE JEPS (et pouvoir percevoir la TA). CQP, informer dès le printemps le décalage du début de la session #4 d'octobre 2024 à janvier 2025 sur une chronologie des présentiels similaire à la session #2.

Formations Fédérales

Les formations ayant fait l'objet d'une demande d'agrément en 2023 se répartissent ainsi :

DFA	EF1	JA	UCR	AF1	AF2	AF3	JS	SF1	SF2	SF3	OF1	OF2
15	4	4	19	16	5	1	4	15	3	0	0	1

Détails des résultats pour l'année 2023 en cours de traitement.

Remerciements

La CF Formation remercie les bénévoles de la CFSS et de la CFA pour les échanges constructifs ainsi que Stéphanie RAULET et Jean-Claude LOPEZ pour l'énorme travail de suivi qu'ils réalisent respectivement sur les formations de scoreurs et d'arbitres.